

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 41^e année – N° 20 – Mercredi 22 mai 2019

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Ordonnance concernant la commission de coordination des mesures cantonales en faveur des demandeurs d'emploi

Modification du 7 mai 2019

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura
arrête:

I.

L'ordonnance du 26 mars 2002 concernant la commission de coordination des mesures cantonales en faveur des demandeurs d'emploi¹⁾ est modifiée comme il suit:

Article 3, alinéa 1 (nouvelle teneur)

Art. 3 ¹ La commission comporte quinze membres, dont quatre représentants du Service de l'économie et de l'emploi, trois représentants des communes, deux représentants du Service de l'action sociale, un représentant des Services sociaux régionaux, un représentant de Caritas, deux représentants de l'Office cantonal AI, un représentant de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA) et un représentant de l'Association jurassienne d'accueil des migrants (AJAM).

II.

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} juin 2019.

Delémont, le 7 mai 2019

Au nom du Gouvernement
Le président: Jacques Gerber
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

¹⁾ RSJU 837.042

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

République et Canton du Jura

Ordonnance concernant les indemnités de repas versées au personnel du Service des infrastructures

du 7 mai 2019

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
vu l'article 18 du décret du 18 décembre 2013 sur les
traitements du personnel de l'Etat ¹⁾,

arrête:

Article premier Une indemnité pour le petit-déjeuner, fixée à 5 francs, est versée au personnel du Service des infrastructures qui doit prendre son service avant 6 heures.

Art. 2 Les termes utilisés dans la présente ordonnance pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

Art. 3 ¹ L'indemnité pour le repas principal est fixée conformément à l'ordonnance du 21 mai 1991 concernant le remboursement des dépenses des magistrats, fonctionnaires et employés de la République et Canton du Jura ²⁾.

² Le lieu de travail habituel au sens de l'ordonnance précitée est la localité où se trouve le centre d'exploitation ou le centre régional auquel l'employé est généralement affecté.

Art. 4 ¹ Le chef d'exploitation ou le chef de région responsable établit trimestriellement un décompte général des indemnités de repas pour chaque employé.

² Le décompte général est visé par le chef de section de l'employé.

³ Les dispositions de l'ordonnance concernant le remboursement des dépenses des magistrats, fonctionnaires et employés de la République et Canton du Jura ²⁾ sont applicables pour le surplus.

Art. 5 L'ordonnance du 22 avril 1997 concernant les indemnités de repas versées au personnel de la section entretien du Service des ponts et chaussées est abrogée.

Art. 6 La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} juin 2019.

Delémont, le 7 mai 2019

Au nom du Gouvernement
Le président: Jacques Gerber
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

¹⁾ RSJU 173.411

²⁾ RSJU 173.461

République et Canton du Jura

Arrêté concernant l'approbation du plan définitif de la nouvelle répartition, du nouvel état des servitudes, des charges foncières et des annotations et mentions du remaniement parcellaire de Corban-Courchapoix-Montsevelier (CCM) et des nouvelles servitudes de passage du sous-périmètre forestier des Esserts à Corban

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 96 de la loi du 20 juin 2001 sur les améliorations structurelles ¹⁾,

vu l'ordonnance du 18 août 1992 réglant la procédure de réquisition et d'inscription d'un remaniement parcellaire au registre foncier ²⁾,

vu la demande d'approbation du 18 mars 2019 du Syndicat d'améliorations foncières de CCM,

considérant que :

- le projet de nouvelle répartition 1 : 5000 a été déposé à l'enquête publique aux secrétariats communaux de Corban, Courchapoix et Montsevelier du 4 juin 2008 au 24 juin 2008 ;
- le projet de tableau de l'état de propriété, le plan des servitudes, le projet concernant la nouvelle fixation des servitudes, charges foncières, annotations et mentions ainsi que le plan de réseau des chemins ont été déposés à l'enquête publique aux secrétariats communaux de Corban, Courchapoix et Montsevelier du 4 juin 2008 au 24 juin 2008 ;
- les servitudes de passage dans le sous-périmètre de desserte forestière des Esserts à Corban ont été déposées à l'enquête publique au secrétariat communal de Corban du 19 octobre 2017 au 7 novembre 2017 ;
- toutes les oppositions ont pu être liquidées ;
- le directeur technique atteste que toutes les oppositions contre le projet de nouvelle répartition et le projet de nouvelle fixation des servitudes ont été liquidées et qu'il en a été tenu compte dans les actes soumis à l'approbation ;

arrête :

Article premier Le plan de répartition définitive 1 : 5000 du 18 mars 2019, le tableau de l'état de propriété, répartition définitive du 18 mars 2019, le plan de répartition définitive, servitudes, 1 : 5000 du 18 mars 2019, le nouvel état des servitudes, charges foncières, annotations et mentions du 18 mars 2019, ainsi que les nouvelles servitudes de passage du sous-périmètre forestier des Esserts à Corban sont approuvés.

Art. 2 En application de l'article 97 de la loi sur les améliorations structurelles, le Service de l'économie rurale déposera sur le bureau du Registre foncier, dans les trente jours qui suivent la présente approbation, les documents nécessaires à l'inscription du nouvel état au Registre foncier.

Art. 3 Le Service de l'économie rurale est autorisé, à la demande du Registre foncier ou du géomètre, à procéder à des modifications du dossier de remaniement destinées à corriger des erreurs non décelées lors de sa vérification. Les propriétaires concernés seront entendus et, au besoin, leur accord sera requis.

Art. 4 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 7 mai 2019

Au nom du Gouvernement
Le président: Jacques Gerber
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

1) RSJU 913.1

2) RSJU 913.113

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 7 mai 2019

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la commission de coordination des mesures cantonales en faveur des demandeurs d'emploi pour la fin de la période 2016-2020 :

- M. Jérémie Berberat, responsable du secteur Intégration professionnelle auprès de l'Association jurassienne d'accueil des migrants (AJAM).

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} juin 2019.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

Service des infrastructures

Restriction de circulation

**Route cantonale H18 Le Noirmont – Le Boéchet
Commune: Le Noirmont**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après :

Motifs: **Pose de revêtements**

Tronçon: **Le Noirmont – Le Boéchet**

Durée: **Du mardi 28 mai à 14 h
au jeudi 30 mai à 6 h**

Restriction: Fermeture complète du tronçon. En raison de la pose d'un revêtement bitumeux sur toute la largeur de la chaussée, cette dernière sera fermée à tous les usagers.

Particularité: La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 13 mai 2019

Service des infrastructures
Ingénieur cantonal
P. Mertenat

Vous pouvez envoyer vos publications
par courriel à l'adresse :

journalofficiel@pressor.ch

jusqu'au lundi 12 heures

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 6

Commune : La Baroche

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après :

Motif: **Manifestation
Journée porte-ouverte**
Tronçon: **Cornol – Develier (col des Rangiers)
La Malcôte, Les Grands Prés**
Durée: **Le 25 mai 2019 de 9 h à 16 h**
Particularités: Néant
Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur
des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 23 avril 2019

Service des infrastructures
Ingénieur cantonal
P. Mertenat

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Routes cantonales N° 247

Commune : Haute-Ajoie / Localité : Chevenez

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que les routes sous-mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après :

Motifs: **Festival des Fanfares d'Ajoie**
Tronçons: **RC 247 : Chevenez**
De la rue « l'Abbaye »
à la Rue J-P Riat à Chevenez
Durée: **Le 26 mai 2019 entre 8 h et 13 h**
Particularités: Néant
Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur
des routes (tél. 032 420 60 00).

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 28 février 2019

Service des infrastructures
Ingénieur cantonal
P. Mertenat

Publications des autorités communales et bourgeoises

Bourrignon

**Assemblée bourgeoise, mardi 11 juin 2019, à 20 h,
à la salle communale de l'école, 1^{er} étage**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Approuver les comptes 2018.
3. Discuter et voter l'admission d'un nouveau membre.
4. Divers.

Conseil bourgeois

Châtillon

Approbation de plans et de prescriptions

La section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 16 avril 2019 les plans suivants:

– **Plan spécial d'équipement de détail «Alimentation des fermes direction Courrendlin».**

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Châtillon, le 17 mai 2019

Le Conseil communal

Cornol

**Assemblée communale, jeudi 6 juin 2019, à 20 h 15,
à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 20 décembre 2018.
2. Information sur le plan d'alarme et d'intervention de la commune de Cornol.
3. Prendre connaissance et voter un crédit de CHF 31 131.– HT pour les honoraires d'ingénieurs en vue de l'étude de la réfection de la route de St-Gilles, montant à prélever sur l'administration courante ou sur les provisions.
4. Prendre connaissance et voter un crédit de CHF 120 000.– pour les honoraires d'ingénieurs en vue de l'étude de la révision du plan de zones, montant à prélever sur l'administration courante ou sur les provisions.
5. Passer les comptes communaux 2018 et voter les dépassements budgétaires.
6. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté sur le site internet www.cornol.ch ou à l'administration communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les comptes 2018 sont disponibles sur le site internet www.cornol.ch ou peuvent être consultés à l'administration communale.

Conseil communal

journalofficiel@pressor.ch

Courrendlin

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 16.04.2019 le plan suivant:

– **Plan spécial d'équipement de détail «Alimentation des fermes direction Courrendlin»**

Il peut être consulté au Secrétariat communal.

Courrendlin, le 22 mai 2019

Le Conseil communal

Damphreux

**Assemblée communale ordinaire,
jeudi 6 juin 2019, à 20 h, à la salle de l'école**

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et discuter de la pétition transmise au Conseil communal concernant un processus de rapprochement entre les communes de Damphreux et Lugnez, et décider de la suite à donner à cette démarche.
3. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2018 et voter les dépassements budgétaires.
4. Divers.

Le procès-verbal du 13 décembre 2018 est disponible au secrétariat communal ou sur le site www.damphreux.ch

Damphreux, mai 2019

Le Conseil communal

Delémont

**Assemblée bourgeoise ordinaire,
lundi 17 juin 2019, 20 h,
dans la salle des Assemblées de la Maison Wicka**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2018: présentation, discussion et approbation
3. Ferme de Chésel: octroi d'un droit de superficie d'environ 1000 m² et d'une caution
4. Acceptation de la création de nouvelles réserves et d'îlots forestiers
5. Divers

Le Conseil bourgeois

Haute-Ajoie

**Assemblée communale ordinaire,
jeudi 13 juin 2019, à 20 h,
à la halle de gymnastique à Chevenez**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 28 février 2019
2. Informations – Communications
3. Prendre connaissance et approuver les comptes 2018, voter les dépassements budgétaires
4. Dans le cadre de la sécurisation du trafic piétonnier dans la localité de Chevenez,
 - a) Dé-cider et voter l'achat des parcelles N^{os} 190 et 4272, à la rue Les Colonges à M. Peter Evans pour le prix de CHF 130 000.–, donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et signer les actes y relatifs.
 - b) Sous réserve de l'acceptation du point a. ci-dessus, décider et voter le crédit pour la déconstruction

de l'immeuble, l'aménagement de places de parc avec arrêt de poste et abri sur les biens-fonds, donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et leur consolidation.

5. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal en faveur de Madame Thérèse Schäfer-Meier, domiciliée à Bienne
6. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal en faveur de Monsieur Marc Barthel domicilié à Chevenez
7. Discuter et voter l'abrogation du règlement sur l'adjudication des terres communales de Réclère du 7 juillet 1983
8. Prendre connaissance du règlement relatif à la taxe communale sur le séjour des propriétaires de résidences secondaires et des personnes pratiquant le camping résidentiel et l'approuver
9. Prendre connaissance du règlement communal sur le subventionnement en faveur de la construction et de la transformation de bâtiments destinés à de l'habitation pour la résidence principale et l'approuver
10. Divers

Les comptes 2018, indiqués sous point 3, ainsi que les règlements mentionnés sous les points 7, 8 et 9 sont déposés publiquement à l'administration durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public dûment motivées et par écrit au secrétariat communal. Ces documents ainsi que les comptes 2018 sont également disponibles sur le site internet de la commune www.hauteajoie.ch.

Haute-Ajoie/Chevenez, le 14 mai 2019

Conseil communal Haute-Ajoie

Les Riedes-Dessus

Assemblée bourgeoise ordinaire, jeudi 13 juin 2019, à 20 h, au local bourgeois

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 20 décembre 2018
2. Présentation et approbation des comptes 2018
3. Divers

Conseil bourgeois

Porrentruy

Avis de dépôt Abrogation de règlements

Dans sa séance du 13 mai 2019, le Conseil municipal a abrogé les règlements communaux suivants:

- Règlement municipal concernant l'administration des Fondations créées en faveur des pauvres de la ville et du district de Porrentruy;
- Règlement concernant la conciergerie du groupe scolaire de l'avenue Cuenin;
- Règlement des classes d'étude et de loisirs de l'Ecole primaire;
- Règlement concernant la direction de l'Ecole primaire;
- Règlement d'utilisation de la place de compostage des Grandes-Vies;
- Règlement de police des abattoirs pour la commune municipale de Porrentruy;
- Règlement pour le développement de l'économie de la Commune de Porrentruy;

Conformément aux articles 4 à 6 du décret sur les communes du 6 décembre 1978, ces documents sont déposés publiquement à la Chancellerie municipale du 23 mai 2019 au 14 juin 2019, soit durant 20 jours, où ils peuvent être consultés.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, doivent parvenir à la Chancellerie municipale de Porrentruy, jusqu'au 24 juin 2019.

Le Conseil municipal

Porrentruy

Résultat de la votation communale du 19 mai 2019

1. Approuvez-vous la révision du Règlement d'organisation et d'administration de la Commune municipale de Porrentruy (ROAC)?

Electeurs inscrits	: 5050
Votants	: 1915
Bulletins valables	: 1820
Nombre de OUI	: 1401
Nombre de NON	: 419

La révision du Règlement d'organisation et d'administration de la Commune municipale de Porrentruy (ROAC) est donc acceptée.

2. Approuvez-vous un crédit de CHF 2500000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour la réalisation des viabilités et de l'équipement du lotissement appelé l'Oiselier II?

Electeurs inscrits	: 5050
Votants	: 1915
Bulletins valables	: 1856
Nombre de OUI	: 1336
Nombre de NON	: 520

Le crédit de CHF 2500000.-, TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour la réalisation des viabilités et de l'équipement du lotissement appelé l'Oiselier II est donc accepté.

Chancellerie municipale

Sceut

Assemblée bourgeoise, vendredi 7 juin 2019, à 20 h 15, à la Halle polyvalente de Glovelier

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Adopter le budget 2019
3. Passer les comptes 2018 et voter les dépassements du budget
4. Présentation et votation du projet de l'entretien de la lisière du pâturage «Champs des Côtes» pour un montant de Fr. 14000.- à couvrir par les fonds propres
5. Divers

Sceut, le 15 mai 2019

Secrétariat bourgeois

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Beurnevésin

Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, vendredi 7 juin 2019, à 20 h, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2018
3. Divers

Boncourt**Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, lundi 17 juin 2019, à 20h 15, à la Maison des Œuvres**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation des comptes 2018; voter les dépassements budgétaires.
3. Information générale de la Colonie des Emibois.
4. Divers et imprévus.

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Courtételle**Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 5 juin 2019, à 20h, au Foyer Notre-Dame**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée du 12 décembre 2018
2. Présentation et acceptation des comptes 2018
3. Présentation du nouveau système de chauffage du Foyer Notre-Dame à financer en partie par une provision existante, et donner compétence au Conseil pour financer le solde par les dépenses courantes.
4. Informations pastorales
5. Divers et imprévus

Le Conseil de paroisse

Glovelier**Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 18 juin 2019, à 20h 15, au Centre St-Maurice**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2018 et dépassements budgétaires.
3. Divers et imprévus.

Secrétariat de la Commune ecclésiastique

Porrentruy**Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, lundi 3 juin 2019, à 20h 15, au Centre paroissial « Les Sources »**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Acceptation des comptes 2018 et ratification des dépassements de budget.
3. Informations:
 - a) du Conseil de paroisse
 - b) de l'Equipe pastorale.
4. Divers.

Saignelégier**Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 5 juin 2019, à 20h 15, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2018 et des dépassements de budget
3. Présentation de l'appartement de la cure
4. Divers

Secrétariat de la Commune ecclésiastique

Soulce**Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, lundi 3 juin 2019, à 20h, à la salle des sociétés sous la halle de gymnastique**

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée;
2. Lecture et approbation des comptes 2018 ainsi que de ses dépassements de crédits;
3. Divers.

Au nom du Conseil de la Commune ecclésiastique de Soulce

Le Président: P. Crétin

La Secrétaire: G. Crausaz

Avis de construction**Alle**

Requérant: Da Silva Jean, Rue du Jubilé 10, Alle.

Projet: agrandissement du couvert voiture, sur la parcelle N° 3960 (surface 794 m²), sise Rue du Jubilé 10. Zone d'affectation: habitation HAh.

Dimensions principales: longueur 5 m 82, largeur 1 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: idem existant. Façades: côtés ouverts. Couverture: idem existant.

Dérogation requise: plan spécial d'équipement de détail « Le Jonc 2 » (alignement au chemin pour piétons).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 juin 2019 au secrétariat communal d'Alle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 20 mai 2019

Le Conseil communal

Les Bois

Requérante: Andrée Guenat, La Caserne, 2336 Les Bois. Auteure du projet: Etienne Chavanne SA, Rue Bellevue 2a, 2832 Rebeuvelier.

Projet: changement d'affectation, transformation et agrandissement du bâtiment N° 12: transf. et isolation int., démolitions d'annexes, surélévation toiture, pose d'un poêle et de panneaux photovoltaïques sur pan Sud, aménagement d'un musée du ski, sur la parcelle N° 573 (surface 1682 m²), sise Le Boéchet. Zone d'affectation: agricole ZB.

Dimensions principales existantes: longueur 18 m 50, largeur 10 m 12, hauteur 8 m 27, hauteur totale 11 m 80. Dimensions agrandissement: longueur 7 m 40, largeur 8 m 72, hauteur 7 m, hauteur totale 9 m. Dimensions nouveau sous-sol: longueur 5 m 70, largeur 8 m 72, hauteur 2 m 90, hauteur totale 2 m 90.

Genre de construction: matériaux: maçonnerie existante/Agrandissement: béton. Façades: crépi, teinte à préciser/Agrandissement: béton apparent (socle) et lambris bois ajouré, gris vieilli. Toiture: tuiles, teinte brune/Agrandissement: lambris bois ajouré, gris vieilli.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 juin 2019 au secrétariat communal des Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 22 mai 2019

Le Conseil communal

Clos du Doubs / Epauvillers

Requérant: René Altermath, Le Péca 49A, 2885 Epauvillers. Auteur du projet: René Altermath, Le Péca 49A, 2885 Epauvillers.

Projet: transformations int. et ouverture d'une fenêtre en façade Nord + construction d'une mini-STEP par phytoépuration, sur la parcelle N° 142 (surface 47 130 m²), sise Le Péca. Zone d'affectation: agricole ZA.

Dimensions principales: existantes. Dimensions filtres 1 et 2 (2x): longueur 7 m 25, largeur 4 m 50, hauteur 0 m 50, hauteur totale 0 m 50.

Genre de construction: matériaux, façades, toiture: existants inchangés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 juin 2019 au secrétariat communal de Clos du Doubs où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 20 mai 2019

Le Conseil communal

Cornol

Requérants: Diane et Ludovic Gerber, Route de la Baroche 8, 2952 Cornol. Auteurs du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, par Jean-Marc et Alain Joliat, Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage privé 2 places, locaux techniques au sous-sol, y compris, cave et local de rangement, balcon-terrasse à l'étage, cheminée de salon avec conduit de fumée en façade Nord, PAC extérieure, pose en toiture plate de panneaux solaires photovoltaïques surface de 40 m², sur la parcelle N° 5043 (surface 1261 m²), sise Verger Montagnon. Zone d'affectation: habitation HA.

Dimensions principales: longueur 23 m 50, largeur 17 m 70, hauteur 8 m 14, hauteur totale 8 m 14.

Genre de construction: matériaux: brique terre cuite, isolation périphérique. Façades: crépissage, teinte blanc cassé. Toiture: toits plats, étanchéité, gravier. Panneaux solaires: monocristallin, teinte noire, antireflet.

Dérogations requises: oui: au RCC art. 88 « hauteurs » et art. 89 « aspect architectural ».

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au samedi 22 juin 2019 au secrétariat communal de Cornol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cornol, le 20 mai 2019

Le Conseil communal

Courchapoix

Requérants: Tobler Steve et Wegmüller Naja, En la Monte 2, 2825 Courchapoix. Auteurs du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, par J.-M. & A. Joliat, architectes ETS, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: construction d'une liaison d'habitation entre les bâtiments existants N° 2 et N°2B, rénovation et transformation du bâtiment N° 2 et 2B avec modifications des ouvertures, pose d'une cheminée de salon avec conduit de fumée en toiture pan nord. Sous-sol et étage existants sans changement. PAC extérieure. Sur la parcelle N° 978 (surface 1302 m²), sise En la Monte. Zone d'affectation: habitation HA2.

Dimensions principales 2 et 2A: existantes. Dimensions liaison entre bâtiments: longueur 6 m 36, largeur 3 m 62, hauteur 4 m, hauteur totale 4 m.

Genre de construction: matériaux: brique terre cuite/isolation périphérique/crépissage. Façades: crépi minéral, teinte blanc cassé. Toiture liaison entre bâtiments: toit plat isolé avec étanchéité et gravier.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 juin 2019 au secrétariat communal de Courchapoix où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchapoix, le 22 mai 2019

Le Conseil communal

Courendlin / Rebeuvelier

Requérant: Raphaël Wüthrich, Route de Vermes 3, 2832 Rebeuvelier. Auteurs du projet: Agriplan AG, Räflistrasse 45, 2655 Sigriswil.

Projet: construction d'une fosse à lisier, aménagement d'une place à fumier dans bâtiment existant N° 3C, pose d'un igloo pour veaux avec courette, sur la parcelle N° 1175 (surface 106 308 m²), sise Route de Vermes. Zone d'affectation: agricole ZA.

Dimensions principales: diamètre 16 m 50, hauteur 3 m 60, hauteur totale 3 m 60. Dimensions igloo à veaux: longueur 22 m, largeur 4 m, hauteur 1 m 80, hauteur totale 1 m 80.

Genre de construction: matériaux: fosse: béton armé / igloo: plastique.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 juin 2019 au secrétariat communal de Courendlin

où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 16 mai 2019

Le Conseil communal

Courroux

Requérante: A. Krattiger AG, Hirsackerstrasse 1, 4702 Oensingen. Auteure du projet: Etienne Chavanne SA, atelier d'architecture SIA, Rue Bellevue 2a, 2832 Rebeuvelier.

Projet: aménagement int. pour ateliers de mécanique (décolletage, rénovation machines et roulage), sur la parcelle N° 4411 (surface 2966 m²), sise Place des Sciences. Zone d'affectation: activités ABa, plan spécial ZARD modifié.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: matériaux, façades et toiture: existants inchangés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 juin 2019 au secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 22 mai 2019

Le Conseil communal

Courtételle

Requérante: Jolbat SA, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle. Auteure du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, par J.-M. & A. Joliat, architectes dipl. ETS, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle.

Projet: construction de 2 immeubles avec 53 appartements au total pour location (bât. A3) et PPE (bât. B1), avec balcons, velux, panneaux solaires, parking souterrain collectif. Avec report d'indice sur les biens-fonds N°s 2427 et 2428. Sur les parcelles N°s 2425 et 2426 (surfaces respectives 2163 et 2862 m²), sises Rue Saint-Maurice. Zone d'affectation: mixte MAa, plan spécial Dos le Môtie modifié, sous-secteur III et IV.

Dimensions principales immeuble A3: longueur 26 m 20, largeur 20 m 15, hauteur 13 m, hauteur totale 18 m 87. Dimensions principales immeuble B1: longueur 34 m 47, largeur 37 m 95, hauteur 12 m, hauteur totale 12 m. Dimensions parking souterrain: longueur 91 m 59, largeur 37 m 95, hauteur 2 m 98, hauteur totale 2 m 98.

Genre de construction: matériaux: B.A. et maçonnerie. Façades: bât. A3: crépi minéral, teinte blanc cassé/Bât. B1: crépi minéral, teintes blanche et rouge (attique). Toiture: bât. A3: tuiles TC, teinte grise/Bât. B1: toiture plate, fini gravillons.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 juin 2019 au secrétariat communal de Courtételle

où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtételle, le 17 mai 2019

Le Conseil communal

Fontenais

Requérante: Immo-Ajoie Sàrl, Sous la Côte N° 853, 2902 Fontenais. Auteure du projet: Nanon architecture SA, En Roche de Mars 14, 2900 Porrentruy.

Projet: démontage d'une remise jardin, construction d'une résidence de 3 villas mitoyennes décalées de 50 cm avec couverts à voitures, remises et balcons-terrasses en annexes contiguës, Vélux en toitures, pose de 3 PAC extérieures. Aménagement d'un mur de soutènement en pierres calcaires (moellons) au nord, Est et Ouest de la parcelle, de deux aires de stationnement plein air de 3 places à l'Est et de 4 places à l'Ouest, de talus au Sud, Est et Ouest de la parcelle N° 78 (surface 2230 m²), sise Sous la Côte. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales des villas: longueur 24 m 95, largeur 14 m, hauteur 5 m 20. Dimensions balcons-terrasses (ht. Est): longueur 24 m 95, largeur 4 m 50, hauteur 4 m 80, hauteur totale 4 m 80.

Genre de construction: matériaux: béton, ossature bois isolée + isolation périphérique. Façades: crépisage, teinte blanc-gris. Toiture: tuiles béton, teinte anthracite, pente 7°.

Dérogation requise: oui: art. CA 16 RCC « aspect architectural ».

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 juin 2019 au secrétariat communal de Fontenais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 23 mai 2019

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: Monsieur et Madame Brosy Guillaume et Chloé, Rue de la Ribe 24, 2854 Bassecourt. Auteurs du projet: Monsieur et Madame Brosy Guillaume et Chloé, Rue de la Ribe 24, 2854 Bassecourt.

Projet: construction d'une villa familiale avec bûcher et couvert à voitures, terrasse avec pergola, pose d'une pompe à chaleur air/eau et panneaux solaires en toiture sur la parcelle N° 4492 (surface 865 m²), sise Rue des Pâquerettes 46. Zone d'affectation: zone d'habitation HAa. Plan spécial: PS « Longues Royes Ouest ».

Dimensions principales: longueur 13 m 11, largeur 11 m 47, hauteur 6 m 17. Dimensions bûcher: longueur 5 m 65, largeur 2 m 30, hauteur 3 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: crépis. Façades: Crépis et bois, couleur: blanc cassé et brun-gris. Couverture: gravier rond.

Chauffage: pompe à chaleur air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 24 juin 2019 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 17 mai 2019

Le Conseil communal

Le Noirmont

Requérante: Les Ateliers Hermès Horloger SA, Rue de l'Avenir 9, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Christen & Cie, Place de Vandœuvres 14, 1253 Vandœuvres.

Projet: construction d'une loge vigie et sécurisation du site par portails, tourniquets, clôture et murs anti-béliers + agrandissement du stationnement existant, sur la parcelle N° 3354 (surface 9040 m²), sise Rue de l'Avenir. Zone d'affectation: activités AAa, plan spécial La Calame.

Dimensions principales: existantes. Dimensions loge: longueur 8 m 40, largeur 6 m 14, hauteur 3 m 50, hauteur totale 3 m 50.

Genre de construction: matériaux: B.A., isolation périphérique. Façades: crépi, teinte blanche. Toiture: plate, fini gravier, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 juin 2019 au secrétariat communal du Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 22 mai 2019

Le Conseil communal

Porrentruy

Requérante: Société Affolter Roland SA, Voyebœuf 1, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Atelier d'architecture Le Triangle Hugo Beuchat, Fbg St-Germain 5A, 2900 Porrentruy.

Projet: changement d'affectation partielle du 1^{er} étage et transformation des façades sud et ouest du bâtiment N° 1, Au Voyebœuf. Ces travaux comprennent: le changement partiel d'affectation d'une surface commerciale en local d'exposition de voitures au 1^{er} étage; pose d'une façade en verre côté sud et ouest. Sur la parcelle N° 2430 (surface 4693 m²), sise Chemin des Bains 1. Zone d'affectation: MB: Zone mixte B.

Dimensions principales: existante.

Genre de construction: façades: revêtement: verre, teinte: translucide.

Dérogation requise: art. 51 lit. b RCC - Alignement équipement de détail.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 14 mai 2019 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au mercredi 26 juin 2019 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Porrentruy, le 20 mai 2019

Le Service UEI

Saignelégier

Requérant: Joël Cattin, Le Cerneux-Belin 2, 2350 Saignelégier. Auteur du projet: Joël Cattin, Le Cerneux-Belin 2, 2350 Saignelégier.

Projet: remblayage d'env. 1340 m² pour un volume d'env. 1400 m³ pour l'aménagement d'une place sèche pour les chevaux (SRPA), au Nord/Nord-Ouest du bâtiment N° 1, selon dossier déposé, sur la parcelle N° 775 (surface 39656 m²), sise Cerneux-Belin. Zone d'affectation: agricole.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 juin 2019 au secrétariat communal de Saignelégier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saignelégier, le 17 mai 2019

Le Conseil communal

Val Terbi /Vicques

Requérants: Olivia et Tobias Schaller, La Pran 13, 2824 Vicques. Auteurs du projet: Olivia et Tobias Schaller, La Pran 13, 2824 Vicques.

Projet: aménagement d'un garage et d'un couvert, sur la parcelle N° 0278 (surface 1081 m²), sise La Pran. Zone d'affectation: zone d'habitation (HA).

Dimensions garage et couvert: longueur 9 m, largeur 6 m, hauteur 2 m 60, hauteur totale 2 m 60.

Genre de construction: radié, bois. Façades: bois, teinte brune et rouge-brun. Toit: couverture type «Eternit», teinte grise ou rouge-brun.

Dérogation requise: article 2.5.1^a RCC (alignement – voie publique).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 juin 2019 au secrétariat communal de Val Terbi, Ch. de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 20 mai 2019

Le Conseil communal

Mises au concours

JURA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite de la titulaire, le Tribunal cantonal met au concours le poste de

Collaborateur-trice administratif-ve à 90 %

Un partage de poste est envisageable

Mission: au sein d'une petite équipe, la fonction implique toutes les tâches

de la chancellerie, notamment l'enregistrement des affaires, la rédaction et la dactylographie de courriers, d'ordonnances, de rapports et d'arrêts, la gestion des statistiques, l'accueil téléphonique et au guichet, la fourniture de renseignements aux justiciables ainsi qu'aux avocats, les travaux comptables courants, la gestion administrative de la Commission des examens d'avocat, etc.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes. Parfaite maîtrise de la langue française et des outils informatiques. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum dans un domaine similaire. Des connaissances de l'allemand constituent un atout. Polyvalence, flexibilité et capacités d'adaptation. Sens du contact.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice administratif-ve IIIa/Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} décembre 2019 ou à convenir.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de de M^{me} Lisiane Poupon, première greffière du Tribunal cantonal, tél. 032 420 33 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Collaborateur-trice administratif-ve TC», jusqu'au 14 juin 2019.

www.jura.ch/emplois

journalofficiel@pressor.ch

JURA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à la démission et en prévision du départ en retraite des titulaires, le Service de l'informatique met au concours le poste de

Responsable SharePoint

Mission: intégré au groupe administration des systèmes, vous êtes responsable de la plateforme SharePoint. Vous travaillez en collaboration étroite avec les services métiers de l'administration et les acteurs des projets digitaux. Par la compréhension des enjeux de chacun, vous définissez et proposez des solutions concrètes. Vous assistez et dirigez les partenaires externes des plateformes dans l'exploitation, l'amélioration continue et dans l'évolution de celles-ci.

Profil: expérience dans un environnement de très haute disponibilité similaire (250 serveurs, 1800 utilisateurs) et compétences sur la plateforme Microsoft SharePoint constituent des atouts. Bonne compréhension des modèles du cloud computing (IaaS, PaaS et SaaS), des connaissances de pratiques DevOps ou des bases de données (Microsoft SQL Server ou Oracle) sont un plus. Vous avez l'esprit d'équipe, le sens des responsabilités, d'excellentes capacités d'analyse des paramètres complexes et variés, un très bon esprit de synthèse et une capacité à assumer une charge de travail importante. Vous êtes motivé-e à évoluer dans votre travail quotidien.

Master universitaire, ou titre HE ou bachelor en informatique combiné à plusieurs années d'expérience, ou formation et expérience jugées équivalentes. Une expérience de deux à quatre ans est nécessaire à l'exercice de la fonction.

Les candidat-e-s en début de carrière ou ne possédant pas le niveau de formation et d'expérience demandé sont invité-e-s à postuler. Le poste permet des possibilités de formation en cours d'emploi.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice scientifique IIa/Classe 18.

Entrée en fonction: de suite ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Sven Decrauzat, responsable du groupe administration des systèmes, tél. 032 420 59 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Responsable SharePoint», jusqu'au 14 juin 2019.

www.jura.ch/emplois



Suite à la démission et au départ en retraite des titulaires, le Service des contributions, pour le Bureau des personnes morales et des autres impôts, met au concours les postes d'

Expert-e-s fiscaux-ales à 100% ou 80%

Mission: déterminer la taxation des personnes morales, procéder à des expertises comptables et à différentes études ou analyses. L'activité de contrôle s'étend également à des contrôles de personnes physiques ou à d'autres procédures de taxation. Participer à la transition informatique. Assurer les relations professionnelles avec les mandataires et les contribuables et participer à des entretiens.

Profil: Bachelor en sciences économiques ou économiste HES, ou expert-e en finance et controlling ou brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité et longue expérience, ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum. Expérience pratique en fiduciaire et connaissances fiscales souhaitées. La fonction d'Expert-e fiscal-e III exige un master universitaire ainsi que l'obtention des cours CSI I et II. Sens de l'organisation, de la négociation et des priorités. Maîtrise de la communication orale. Compétences en gestion opérationnelle.

Fonction de référence et classe de traitement:

Expert-e fiscal-e I/Classe 15.
Expert-e fiscal-e III/Classe 18.

Entrée en fonction: dès que possible.

Lieu de travail: Les Breuleux.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. François Froidevaux administrateur du Service des contributions, tél. 032 420 55 30 ou de M. Pascal Stucky, chef du Bureau des personnes morales et des autres impôts, tél. 032 420 44 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Expert-e-s fiscaux-ales PMO », jusqu'au 7 juin 2019.

www.jura.ch/emplois

Vous pouvez envoyer vos publications
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch

jusqu'au lundi 12 heures

Le Service de l'enseignement met au concours, pour des leçons, un poste d'

Enseignant-e spécialisé-e au sein de la classe relais (contrat de durée indéterminée)

Mission:

- proposer des stratégies d'apprentissage appropriées et combler les lacunes dans les apprentissages scolaires.
- entraîner de nouvelles habitudes de comportement face aux apprentissages;
- maintenir le lien et favoriser la réintégration avec l'école d'origine;
- remobiliser les ressources de l'élève pour remédier à la forte démotivation face à l'école, au non-respect des valeurs fondamentales ainsi qu'au rejet de l'autorité scolaire.

Taux d'activité: 1 poste comprenant 28 leçons hebdomadaires au sein de la classe relais de Saulcy.

Profils possibles:

- Bachelor HEP avec MAES ou titre équivalent;
- Bachelor universitaire avec MAES;
- Expérience professionnelle souhaitée.

Fonction de référence et classe de traitement:

- Enseignant-e primaire spécialisé-e/Classe 16;
- Enseignant-e secondaire spécialisé-e/Classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2019.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de la Section pédagogie spécialisée 032 420 54 36.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention « Postulation classe relais », au Service de l'enseignement, Section pédagogie spécialisée, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont **jusqu'au 5 juin 2019**.

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de Delémont, quatre postes d'

Enseignant-e primaire (contrat de durée indéterminée / les titulaires sont candidats d'office)

Mission: assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité:

- 1 poste comprenant entre 26 et 30 leçons hebdomadaires dans les degrés 1-8P;
- 1 poste comprenant entre 22 et 25 leçons hebdomadaires dans les degrés 1-8P;
- 1 poste comprenant 2 leçons hebdomadaires dans les degrés 7-8P;
- 1 poste comprenant 2 leçons hebdomadaires dans les degrés 3-4P.

Profil: Bachelor HEP.

Fonction de référence et classe de traitement:
Enseignant-e primaire/Classe 13.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2019.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Delémont, MM. Nicolas Gagnebin et Marc-Olivier Luthi 032 421 97 00.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la direction de l'école primaire de Delémont, Monsieur Nicolas Gagnebin. Rue du Haut Fourneau 36, 2800 Delémont, **jusqu'au 7 juin 2019**.

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de Delémont, un poste d'

Enseignant-e primaire
(contrat de durée déterminée d'une année)

Mission: assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant entre 10 et 13 leçons hebdomadaires dans les degrés 3-8P. Ce poste pourrait être augmenté à 28 leçons par un remplacement de longue durée.

Profil: Bachelor HEP.

Fonction de référence et classe de traitement:
Enseignant-e primaire/Classe 13.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2019.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Delémont, MM. Nicolas Gagnebin et Marc-Olivier Luthi 032 421 97 00.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la direction de l'école primaire de Delémont, Monsieur Nicolas Gagnebin. Rue du Haut Fourneau 36, 2800 Delémont, **jusqu'au 7 juin 2019**.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de Haut-Plateau, un poste de

Directeur-trice et enseignant-e
(contrat de durée indéterminée)

Mission – Directeur-trice: diriger le cercle scolaire et son personnel. Encadrer et organiser les activités de l'école ainsi que les relations entre les parents et l'école. Coordonner les activités du personnel enseignant. Exécuter les tâches administratives et de gestion liées à l'animation du cercle scolaire.

Mission – Enseignant-e: assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité:

- Direction: 5 leçons hebdomadaires;
- Enseignement: 14 à 17 leçons hebdomadaires.

Profil:

- Bachelor HEP;
- Formation pour directeur-trice d'institution de formation (devra être acquise en cours d'emploi).e en cours d'emploi);
- Expérience professionnelle de 2-4 ans minimum.

Fonction de référence et classe de traitement

- Directeur-trice d'école I / Classe 17;
- Enseignant-e primaire / Classe 13.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2019.

Lieu de travail: Ecoles primaires de Bourrignon, Mettembert et Pleigne.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haut-Plateau, M. Vanessa Meusy 078 674 12 75.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, soit par écrit avec la mention « Postulation », à Monsieur Christophe Ackermann, Président de la CE, La Burgisberg 1, 2803 Bourrignon, **jusqu'au 7 juin 2019**.

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de Haut-Plateau, un poste d'

Enseignant-e primaire
(contrat de durée déterminée de deux ans)

Mission – Enseignant-e: assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes

adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant entre 10 et 13 leçons hebdomadaires dans les degrés 5-6P.

Profil: Bachelor HEP.

Fonction de référence et classe de traitement:
Enseignant-e primaire/Classe 13.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2019.

Lieu de travail: Ecoles primaires de Bourrignon, Mettembert et Pleigne.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haut-Plateau, M. Vanessa Meusy 078 674 12 75.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, soit par écrit avec la mention « Postulation », à Monsieur Christophe Ackermann, Président de la CE, La Burgisberg 1, 2803 Bourrignon, **jusqu'au 7 juin 2019.**

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de Haut-Plateau, un poste d'

Enseignant-e primaire (contrat de durée déterminée de trois ans)

Mission – Enseignant-e: assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant 4 leçons hebdomadaires dans les degrés 1-2P.

Profil: Bachelor HEP.

Fonction de référence et classe de traitement:
Enseignant-e primaire/Classe 13 au taux de rétribution de 95%.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2019.

Lieu de travail: Ecoles primaires de Bourrignon, Mettembert et Pleigne

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haut-Plateau, M. Vanessa Meusy 078 674 12 75.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, soit par écrit avec la mention « Postulation », à Monsieur Christophe Ackermann, Président de la CE, La Burgisberg 1, 2803 Bourrignon, **jusqu'au 7 juin 2019.**

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire du Creugenat, un poste d'

Enseignant-e primaire (contrat de durée déterminée d'une année)

Mission: assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant entre 10 et 13 leçons hebdomadaires dans les degrés 3-8P.

Profil: Bachelor HEP.

Fonction de référence et classe de traitement:
Enseignant-e primaire/Classe 13.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2019.

Lieu de travail: Bure et Courtedoux.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire du Creugenat, M. Lucas Zingg au 078 820 16 56.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la direction de l'école primaire, M. Lucas Zingg, Rue du Collège 30A, 2905 Courtedoux, **jusqu'au 7 juin 2019.**

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire du Creugenat, un poste d'

Enseignant-e primaire (contrat de durée indéterminée / le-la titulaire est candidat-e d'office)

Mission: assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant entre 7 et 9 leçons hebdomadaires dans les degrés 3-8P.

Profil: Bachelor HEP.

Fonction de référence et classe de traitement:
Enseignant-e primaire / Classe 13.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2019.

Lieu de travail: Bure et Courtedoux.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire du Creugenat, M. Lucas Zingg au 078 820 16 56

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un

extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à la direction de l'école primaire, M. Lucas Zingg, Rue du Collège 30A, 2905 Courtedoux, **jusqu'au 7 juin 2019**.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de la Cœuvatte, un poste d'

Enseignant-e primaire (contrat de durée déterminée de deux ans)

Mission: assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant entre 10 et 13 leçons hebdomadaires dans les degrés 3-8P.

Profil: Bachelor HEP.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e primaire/Classe 13.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2019.

Lieu de travail: Cœuve.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Cœuve, M^{me} Anne-Marie Choffat au 032 466 81 61.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à M^{me} Liliane Pape, Présidente de la Commission d'école de la Cœuvatte, Au Bas du Village 41, 2933 Lugnez, **jusqu'au 7 juin 2019**.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de la Cœuvatte, un poste d'

Enseignant-e primaire (contrat de durée indéterminée)

Mission: assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant entre 4 et 6 leçons hebdomadaires dans les degrés 1-8P.

Profil: Bachelor HEP.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e primaire/Classe 13.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2019.

Lieu de travail: Cœuve.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Cœuve, M^{me} Anne-Marie Choffat au 032 466 81 61.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à M^{me} Liliane Pape, Présidente de la Commission d'école de la Cœuvatte, Au Bas du Village 41, 2933 Lugnez, **jusqu'au 7 juin 2019**.



Le Collège et Lycée Saint-Charles à Porrentruy met au concours pour la rentrée d'août 2019 les postes suivants:

Musique 11 leçons
Economie 4 à 10 leçons
Géographie et histoire 15 leçons
Allemand primaire 6 leçons

L'enseignement couvre les degrés secondaire I et II. La maîtrise de l'anglais comme deuxième langue d'enseignement est requise.

Profil: si vous êtes au bénéfice d'une formation académique niveau Master dans les matières d'enseignement, ainsi que d'une formation pédagogique à l'enseignement reconnue par la CDIP ou en voie de reconnaissance, ce poste pourrait vous intéresser.

Postulation sous format électronique à: secretariat@saint-charles.ch.

Dossier de postulation: lettre de motivation, CV, copies de diplômes, extrait du casier judiciaire, certificat de bonne vie et mœurs, références.

Il sera tenu compte uniquement des dossiers complets et correspondant au profil requis.

Délai de postulation: 31 mai 2019.

Marchés publics

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur / Entité adjudicatrice:

Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy (SIDP)

Service organisateur / Entité organisatrice:

Groupement Dolci Stähelin Architectes, à l'attention de Antoine Seuret, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 (0)32 421 96 69, E-mail: as@staehelinpartner.com

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches communales

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché**2.1 Titre du projet du marché**

Travaux de l'entreprise de maçonnerie

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics**CPV:**

45212211 - Travaux de construction de patinoires

Code des frais de construction (CFC):

211 - Travaux de l'entreprise de maçonnerie,

2110 - Installations de chantier,

2113 - Terrassements,

2115 - Béton et béton armé,

2116 - Maçonnerie

Catalogue des articles normalisés (CAN):

111 - Travaux en régie,

113 - Installations de chantier,

241 - Constructions en béton coulé sur place,

211 - Fouilles et terrassements,

314 - Maçonnerie

3. Décision d'adjudication**3.1 Critères d'adjudication**

Prix Pondération 60 %

Références de l'entreprise et des personnes-clés Pondération 15 %

Qualité Pondération 5 %

Délais Pondération 20 %

3.2 Adjudicataire**Liste des adjudicataires****Nom:** Fernand Perrin S.A.,

Les Grandes-vies 38, 2900 Porrentruy, Suisse

Prix: sans indication**3.3 Raisons de la décision d'adjudication****Raisons:** Offre économiquement la plus avantageuse.**4. Autres informations****4.1 Appel d'offres****Publication du:** 27.03.2019**Organe de publication:** www.simap.ch

Numéro de la publication 1067975

4.2 Date de l'adjudication**Date:** 16.05.2019**4.3 Nombre d'offres déposées****Nombre d'offres:** 4**4.5 Indication des voies de recours**

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, la présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

1.4 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché**2.1 Titre du projet du marché**

Echafaudages

2.2 Vocabulaire commun des marchés publics**CPV:**

45000000 - Travaux de construction

Code des frais de construction (CFC):

219 - Divers

Catalogue des articles normalisés (CAN):

114 - Echafaudages

3. Décision d'adjudication**3.1 Critères d'adjudication**

Prix Pondération 80 %

Références des personnes-clés Pondération 10 %

Délais Pondération 10 %

3.2 Adjudicataire**Liste des adjudicataires****Nom:** Roth Gerüste AG, Hardstrasse 14,

4133 Pratteln, Suisse

Prix: sans indication**3.3 Raisons de la décision d'adjudication****Raisons:** l'offre économiquement la plus avantageuse**4. Autres informations****4.1 Appel d'offres****Publication du:** 27.03.2019**Organe de publication:** www.simap.ch

Numéro de la publication 1066799

4.2 Date de l'adjudication**Date:** 16.05.2019**4.3 Nombre d'offres déposées****Nombre d'offres:** 2**4.5 Indication des voies de recours**

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, la présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Adjudication**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur****Service demandeur/Entité adjudicatrice:**

Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy (SIDP)

Service organisateur/Entité organisatrice:Groupement Dolci Stähelin Architectes, à l'attention de Antoine Seuret, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 (0)32 421 96 69, E-mail: as@staehelinpartner.com**1.2 Genre de pouvoir adjudicateur**

Autres collectivités assumant des tâches communales

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

Vous pouvez envoyer
vos publications
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch

jusqu'au lundi 12 heures

Divers

Communauté de l'Ecole secondaire d'Ajoie
et du Clos du Doubs

Convocation à l'assemblée des délégués, mardi 4 juin 2019, à 20h, au Collège Thurmann

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'Assemblée
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués
du 4 décembre 2018
4. Communication du président et des directeurs
5. Comptes 2018:
 - a) présentation
 - b) rapport des vérificateurs
 - c) approbation et décharge à l'administration
6. Proposition de la commune de Porrentruy sur
la vente du Collège Stockmar
7. Divers

Le Comité



Assemblée générale ordinaire de JURA TOURISME, mercredi 5 juin 2019, à 15h, Ô Vergers d'Ajoie, Musée suisse des fruits et de la distillation à Porrentruy (Combe-Bruequelin 27)

Ordre du jour:

1. Ouverture et salutations
2. Paroles de bienvenue de Monsieur Gabriel Voirol,
Maire de Porrentruy
3. Désignation des scrutateurs
4. Procès-verbal de l'assemblée générale du 28 juin 2018
5. Rapport du Président
6. Rapport du Directeur
7. Comptes 2018 et rapport des vérificateurs
8. Budget 2019
9. Allocution de M. Jacques Gerber,
Ministre de l'Economie et de la Santé
10. Divers

Toute proposition de modification de l'ordre du jour
doit être soumise par écrit au Président au plus tard
10 jours avant l'assemblée générale.

Jura Tourisme

Le président: M. Frédéric Lovis

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration:

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès-verbal de la 74^e assemblée générale ordinaire des actionnaires
du 20 juin 2018
Proposition: approuver ce procès-verbal
4. Présentation du rapport de gestion et des comptes 2018
5. Rapport de l'organe de révision
6. Approbation du rapport de gestion, des comptes et du bilan 2018

Propositions:

- approuver le rapport de gestion, les comptes et le bilan 2018
 - prendre acte des prélèvements/ dotations suivants conformément
aux articles 36 de la loi sur le transport de voyageurs et 67 de la
loi sur les chemins de fer:
 - CHF 223'300.55 à ajouter à la réserve spéciale pour pertes
futures infrastructure;
 - CHF 181'755.93 à ajouter à la perte reportée trafic régional
voyageurs (TRV);
 - CHF 70'024.56 à porter en diminution de la perte reportée
marchandises voie étroite;
 - CHF 144'225.81 à prélever sur la réserve pour pertes futures
marchandises voie normale;
 - de verser le solde créditeur de CHF 2'547.95 dans la réserve
des services accessoires;
 - de donner décharge aux administrateurs.
7. Décharge aux administrateurs
Proposition: donner décharge aux administrateurs
 8. Election du représentant de la Confédération au sein du Conseil
d'administration CJ
Proposition: élire M. Jean-Christophe Schwaab
 9. Désignation de l'organe de révision
Proposition: désigner la fiduciaire BDO S.A., à Delémont,
pour la révision des comptes de l'exercice 2019

CHEMINS DE FER DU JURA

Le Conseil d'administration

Tavannes, le 7 mai 2019

**Le train rouge
qui bouge!**

Chemins de fer du Jura
www.les-cj.ch

